



## Enregistrement comptable du reliquat du déficit en IR

Par **davistres**, le **16/05/2021** à **17:47**

Bonjour, je me permets de m'inscrire sur ce forum car j'ai besoin de votre aide...

Suite à une mauvaise expérience avec un cabinet de comptable et n'ayant plus les moyens pour en prendre un nouveau, je me retrouve dans l'obligation de m'occuper de la comptabilité de notre SARL (celle de mon épouse et la mienne).

Nous sommes en SARL de famille (IR), tous les deux co-gérants associés égalitaires.

Le problème que je souhaite aborder ici réside dans le report du déficit.

Avant de créer notre SARL, nous avons eu d'autres revenus (la même année)... Et ces mêmes revenus réduisent son déficit à reporter dans notre déclaration d'impôt... Et du coup, le déficit à reporter de cette déclaration ne correspond plus à celui de ma liasse fiscale...

Je ne sais pas si je dois **retranscrire comptablement cette diminution** (en augmentant par exemple le compte associé et en diminuant d'autant la dette reportable pour que tout coïncide... Même si cette solution ne semble de toute évidence pas être la bonne). Et si je dois faire quelque chose, je ne sais pas du tout comment! A moins que, la solution soit de laisser les choses ainsi et considérer la dette de l'entreprise (dans la liasse fiscale) et celle à reporter dans les avis d'impôts sur le revenu comme **deux valeurs qui ne pourront plus coïncider** du fait d'avoir eu d'autres revenus imposables (non liés à l'entreprise).

Je tiens aussi à vous présenter d'avance mes excuses si cette question et ma réflexion vous semblent... Simpliste et/ou totalement en cohérence avec la logique et les règles comptables. Mais, étant complètement néophyte et ayant cherché plusieurs jours la réponse au hasard sur le net, je suis dans l'obligation de me tourner vers vous afin d'espérer avoir de l'aide.

Merci d'avance

Par **john12**, le **16/05/2021** à **21:26**

Bonsoir,

Afin d'essayer de vous aider, il faudrait nous préciser quelques points à savoir :

Quelle est l'activité de la SARL de famille ? Si l'activité était la location meublée , bénéficiez-vous du statut LMNP ou LMP ?

Date de création de la SARL ?

Vous dites qu'avant création de la SARL, vous avez eu d'autres revenus qui ont réduit son déficit.

Nature des revenus concernés ? La SARL a-t-elle toujours été en déficit ?

Dans l'attente de vos précisions,

Cordialement